



**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION  
FONCTIONNEMENT  
ANNÉE : 2024**

**Economie de proximité, agriculture et tourisme**

**FICHE DE PRESENTATION DU PROJET**

**DATE DU DEPOT DE LA DEMANDE :**

**NOM DE L'ORGANISME :**

**Nature juridique :**

Association loi 1901 : nombre d'adhérents

Date d'inscription au Journal Officiel .....  
**N° SIRET :**

Entreprise : nombre de salariés .....

Précisez le statut Juridique .....

**N ° SIREN :**

Commune : nombre d'habitants .....

EPCI : nombre de communes .....

Autre : précisez.

**Adresse du siège social:**

**Téléphone :**

**Fax :**

**Courriel :**

**Adresse de correspondance, si différente :**

**Responsable de la structure :** (responsable légal : le président, le gérant ou autre personne désignée par les statuts)

Nom Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

## PROJET

**INTITULE DE L'ACTION :**

**LIEU DE L'ACTION :**

Action nouvelle

Reconstitution ou poursuite d'un projet

**ETAT DES LIEUX DES BESOINS ET PROBLEMATIQUES DU TERRITOIRE A L'ORIGINE DU PROJET**

**OBJECTIF DE L'ACTION (identifier trois objectifs majeurs)**

**Résultats attendus**

.....  
**Indicateurs d'évaluation : maximum 5 indicateurs pertinents sous forme de ratio (exemple :  
nombre d'emplois créés / nombre d'emplois existants...)**

**PUBLIC CIBLE :**

**DUREE DE L'ACTION :**

Date de démarrage : ..... d'achèvement :

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

.....  
**ARTICULATIONS ET COMPLEMENTARITE AVEC LES PARTENAIRES : Lesquels ?**

**MOYENS ENVISAGES : HUMAINS, MATERIELS-TECHNIQUES ET LOGISTIQUES**

.....  
**Précisez le personnel affecté à l'action :**

<i><b>Nom / Prénom</b></i>	<i><b>Qualification</b></i>	<i><b>Poste Occupé</b></i>	<i><b>Nature du contrat de Travail</b></i>	<i><b>Date de début du contrat</b></i>	<i><b>Horaire mensuel</b></i>	<i><b>Horaire mensuel affecté à l'action</b></i>

**Budget prévisionnel 2024 de la structure**  
**(le total des charges doit être égal au total des produits)**

CHARGES		PRODUITS	
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>70</b>	<b>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service</b>
	Prestations de services		Productions Vendues
	Achats matières et fournitures		
	Autres fournitures		
<b>61</b>	<b>Charges externes</b>	<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>
	Locations		Europe : précisez
	Entretien et réparation		
	Assurance		Etat : précisez
	Documentation		
	Divers		Région
<b>62</b>	<b>Autres charges externes</b>		
	Rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s)
	Publicité, Publication		
	Déplacements, missions		Intercommunalités ( EPCI, Agglomération)
	Services bancaires, autres		
	Divers		Commune (s)
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes</b>		
	Impôts et Taxes sur salaires		Organismes sociaux
	Autres Impôts et taxes		
			Agence des services de paiement (emplois aidés)
<b>64</b>	<b>Salaires et charges</b>		
	Rémunération des personnels		Autres : précisez
	Charges sociales		
	Autres charges de personnels		Aides privées
<b>65</b>	<b>Charges de gestion courante</b>	<b>75</b>	<b>Autres produits de Gestion Courante</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>
<b>69</b>	<b>Impôt sur société</b>		
<b>TOTAL CHARGES</b>		€	<b>TOTAL PRODUITS</b>
			€
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86</b>	<b>Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>87</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>
	Secours en nature		Bénévolat
	Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Prestations en nature
	Personnel bénévole		Dons en nature
<b>TOTAL</b>		€	<b>TOTAL</b>
			€

**Plan de financement prévisionnel de l'action 2024**  
**(le total des charges doit être égal au total des produits)**

CHARGES			PRODUITS	
<b>60</b>	<b>Achats</b>		<b>70</b>	<b>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service</b>
	Prestations de services			Productions Vendues
	Achats matières et fournitures			
	Autres fournitures			
<b>61</b>	<b>Charges externes</b>		<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>
	Locations			Europe : précisez
	Entretien et réparation			Etat : précisez
	Assurance			Région
	Documentation			Département(s)
	Divers			Intercommunalités ( EPCI, Agglomération)
<b>62</b>	<b>Autres charges externes</b>			Commune (s)
	Rémunérations intermédiaires et honoraires			Organismes sociaux
	Publicité, Publication			Agence des services de paiement (emplois aidés)
	Déplacements, missions			Autres : précisez
	Services bancaires, autres			Aides privées
	Divers			
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes</b>		<b>75</b>	<b>Autres produits de Gestion Courante</b>
	Impôts et Taxes sur salaires			Dont cotisations, dons manuels ou legs
	Autres Impôts et taxes		<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>
			<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>
<b>64</b>	<b>Salaires et charges</b>			
	Rémunération des personnels			
	Charges sociales			
	Autres charges de personnels			
<b>65</b>	<b>Charges de gestion courante</b>			
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>			
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>			
<b>69</b>	<b>Impôt sur société</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		€	<b>TOTAL PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>				
<b>86</b>	<b>Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>
	Secours en nature			Bénévolat
	Mise à disposition gratuite de biens et de prestations			Prestations en nature
	Personnel bénévole			Dons en nature
<b>TOTAL</b>		€	<b>TOTAL</b>	

## RÈGLEMENT RELATIF À LA COMMUNICATION DU SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ET TOURISTIQUE

Le demandeur s'engage :

### ARTICLE 1 :

A faire mention de l'appui moral et financier du Département de l'Aude dans toute publicité, document et communiqué à paraître dans la presse écrite, radio, télévisée ou sur Internet.

### ARTICLE 2 :

A faire paraître le logo du Département de l'Aude sur les affiches, tracts, bandeaux, ... relatifs à la manifestation économique, touristique, patrimoniale ou agricole cofinancée.

A faire figurer sur les lieux des manifestations le logo du Département de l'Aude.

Le matériel publicitaire (banderole, oriflamme, autocollants, ...) est à demander et à retirer auprès :

- du service communication du Département à Carcassonne (☎ 04 68 11 68 20)

mais aussi de :

- l'antenne du Département de Castelnaudary – 49 Rue Dunkerque (☎ 04 68 23 46 56)

- l'antenne du Département de Limoux – avenue André Chénier (☎ 04 68 69 78 00)

- l'antenne du Département de Narbonne – 13 boulevard Gambetta (☎ 04 68 90 66 40)

Le logo du Département est disponible, sur demande, à l'adresse courriel suivante : [com@aude.fr](mailto:com@aude.fr)

### ARTICLE 3 :

A faire éditer le mot de la présidente du Conseil départemental de l'Aude (ou du président de la commission économie de proximité, agriculture et tourisme ou de la commission transition écologique) en cas de présence d'un édito sur les supports de communication imprimés liés à la manifestation.

Pour ce faire, la direction de la communication ( [com@aude.fr](mailto:com@aude.fr)) doit être contacté au minimum 15 jours avant la réalisation du document.

### ARTICLE 4 :

A inviter à la manifestation ainsi qu'à sa présentation à la presse, la présidente du Conseil départemental, le président de la commission économie de proximité, agriculture et tourisme ou de la commission transition écologique, et les conseillers départementaux concernés par l'événement.

### ARTICLE 5 :

A informer la direction de la communication ([com@aude.fr](mailto:com@aude.fr)) du contenu, des lieux et dates de la manifestation, au plus tard le 1<sup>er</sup> du mois précédent l'événement, afin de permettre la diffusion de ces informations sur le site internet du Département de l'Aude.

Ce service devra également être destinataire d'exemplaires des affiches et dépliants édités pour la manifestation.

### ARTICLE 6 :

A apposer sur les affiches, flyers et publications le logo de la marque Pays Cathare au côté du logo du Département si la manifestation ou la publication comporte une majorité d'attributaires de la marque. Ce logo sera utilisable dans les conditions définies dans la charte graphique de la marque, il est disponible, sur demande, à l'adresse courriel suivante :

[com@aude.fr](mailto:com@aude.fr)

### ARTICLE 7 :

Le Département de l'Aude se réserve le droit de réclamer les sommes versées au titre de l'organisation de la manifestation, si les conditions précitées ne sont pas respectées ou si l'événement n'a pas lieu.

CACHET DE LA STRUCTURE

Fait le :

à :

Nom et signature du responsable :

<b>ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN</b>
---

**Je soussigné(e)**, Nom et prénom du représentant légal de l'association (ou la fondation) .....,  
représentée par son(sa) président(e) .....  
dument habilité(e) par ..... (*Décision CA ....*)

En vertu de :

- la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, dite loi confortant le respect des principes de la République qui prévoit, parmi ses dispositions, la conclusion d'un contrat d'engagement républicain pour les associations et autres structures sollicitant une subvention,
- le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 (pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat).

L'association (ou la fondation) souhaitant obtenir un financement public doit "s'engager (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)", "à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public".

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### **CERTIFIE QUE**

L'association ..... souscrit au contrat d'engagement républicain instauré par les textes précités, et prend les engagements suivants :

#### **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association (ou la fondation) bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

#### **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association (ou la fondation) s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

#### **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

#### **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association (ou la fondation) s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

#### **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association (ou la fondation) s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association (ou la fondation) s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### **ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à....., le .....

Le(la) président(e) de l'association (ou de la fondation)

Prénom et Nom



## **Les Pièces à joindre obligatoirement à la demande sont :**

Lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Conseil Départemental faisant apparaître le projet d'actions pour lequel la subvention est sollicitée (fiche explicative de l'action et son intérêt pour la collectivité départementale, présentation de l'action)

Certificat d'immatriculation au répertoire INSEE (N° SIREN-SIRET et APE) -

Un Relevé d'identité bancaire de l'association.

Le bilan prévisionnel pour chaque opération prévue

Compte rendu d'activité de l'exercice précédent

Bilan, compte de résultat de l'exercice précédent

Procès-verbal de la dernière assemblée générale

Déclaration en préfecture \*

Statuts (**A n'envoyer que s'il s'agit d'une première demande ou si des modifications sont intervenues**)

Pour tout changement des statuts, des instances dirigeantes ou du siège social, joindre la déclaration en préfecture.

Une fois complété, imprimez puis envoyez le dossier de demande de subvention

Soit par courrier à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude  
Direction du Développement, de l'Environnement et des Territoires  
Allée Raymond Courrière  
11855 CARCASSONNE Cedex 9

Soit par courriel à : [francoise.auriol@aude.fr](mailto:francoise.auriol@aude.fr)

## **AVERTISSEMENT**

**Aucune demande de subvention ne sera examinée si le dossier est incomplet**